

DÉPARTEMENT DE L'OISE
Arrondissement de SENLIS
Canton de Nanteuil le Haudouin

MAIRIE DE FRESNOY-LE-LUAT

Place Daniel BOURGOIS - hameau du Luat

60800 FRESNOY-LE-LUAT

Tél. Fax. 03.44.54.21.19

Mail : mairiedefresnoy@wanadoo.fr

Site mairie : fresnoyleluat.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 007/2025

**Portant sur une réglementation de circulation sur la voie communale de le Luat à
Rosières lors du 16^{ème} Triathlon du Château de Chantilly**

Le Maire de la Commune de Fresnoy-le-Luat (Oise),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2512-14,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-5 et L2213-1 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I – quatrième partie – signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel modifié du 7 juin 1977 ;

Vu la circulaire n°86-230 du 17 juillet 1986 relative à l'exercice des pouvoirs de police par le Maire en matière de circulation routière ;

Vu le décret n°86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la route ;

Vu la demande par l'Association Chantilly Triathlon représentée par Monsieur Nicolas BOCQUET, pour l'organisation du 16^{ème} Triathlon du Château de Chantilly se déroulant le dimanche 8 juin 2025 ;

Considérant le nombre important d'accompagnateur ainsi que de participants, que pour la sécurité et la tranquillité publique, il convient de réglementer la circulation sur la commune de Fresnoy le Luat notamment lors de la 16^{ème} Triathlon du Château de Chantilly le dimanche 8 juin 2025,

ARRÊTE

Article 1 : Le 16^{ème} Triathlon du Château de Chantilly organisé par l'Association Chantilly Triathlon est autorisé à passer dans la commune de Fresnoy le Luat le dimanche 8 juin 2025.

Article 2 : Pour sécuriser le passage des cyclistes de Rosières à le Luat, la circulation se fera, de 8h30 à 16h, dans le seul sens : Rosières vers Le Luat pour les automobilistes, soit dans le même sens que les cyclistes.

Il sera interdit de doubler.

L'accès à Rosières depuis le Luat se fera par la rue de la Montagne de Fresnoy le Luat.

Article 3 : Les organisateurs assureront la mise en place d'une signalisation routière. Des signaleurs habilités seront chargés de réguler la circulation.

Article 4 : Les infractions aux instructions du présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément règlement en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis à :

- Aux Brigades de gendarmerie de Senlis et de Nanteuil le Haudouin
- Monsieur Nicolas BOCQUET, Président
- Pour affichage

Fait à Fresnoy-Le-Luat, le 23 mai 2025
Le Maire, M. Stéphane PÉTERS

